

N° 2025-074

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

L'an deux mil vingt-cinq le 09 avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), FAVRE Didier (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), TRAISSARD Robert (donne pouvoir à M. Jacques DUC), VILLIBORD Guillaume

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, MARTINOD Marie
M. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Afin de répondre au mieux aux besoins des services et pour une meilleure efficience, il est proposé de profiter du départ prochain du chef d'équipe « patrimoine » pour réorganiser les services techniques en développant une spécialisation des agents.

A ce jour, les services techniques se répartissent dans 4 domaines de compétence :

- ✓ Le service « Patrimoine » comportant un responsable, un chef d'équipe et 6 agents de terrain,
- ✓ Le service « Ménage » comportant un chef d'équipe (= assistante de direction) et 3 agents,
- ✓ Le Service « Environnement/déchets » comportant un responsable, un chargé de prévention des déchets et 6 agents de collecte,
- ✓ Le service « eau/assainissement » avec 1 chargé d'études de transfert de la compétence et de missions auprès de la direction des services techniques.

Il est proposé de les réorganiser de la façon suivante :

- ✓ Le service « Patrimoine » désormais appelé centre technique intercommunal est placé sous la responsabilité d'un seul agent (suppression du poste de chef d'équipe) lequel supervise un coordinateur bâtiment (+ 3 agents), un coordinateur cadre de vie (+ 2 agents permanents et 2 agents saisonniers) et un coordinateur « ménage » (+ 3 agents).
- ✓ Le service « ménage » est donc désormais rattaché au centre technique. Il reste cependant sous la responsabilité de l'assistante de direction des services techniques mais celle-ci pourra s'appuyer sur un coordinateur pour gérer l'équipe, ce qui lui permettra de dégager du temps pour se recentrer sur ses missions de secrétariat.
- ✓ Les services « Environnement/déchets » et « eau/assainissement » restent à l'identique.

Cette organisation a été présentée le 27.02.2025 en réunion interne des services techniques puis le 04.03.2025 aux agents de terrain et validée par le CST en date du 2 avril 2025.

Il convient donc, pour la mettre en œuvre, de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (23 h hebdomadaire), chargé de la coordination de l'équipe ménage. Ce poste permettra également de pourvoir le mi-temps laissé vacant par un agent placé en longue maladie fractionné.

Il est cependant proposé de le créer pour une durée d'un an, le temps nécessaire pour vérifier l'efficacité de l'organisation envisagée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de créer un poste d'adjoint technique pour mettre en œuvre la nouvelle organisation des services techniques,

Vu l'avis favorable du CST en date du 2 avril 2025 sur la nouvelle organisation des services techniques,

DECIDE la création d'un poste non permanent d'adjoint technique (ouvert aux 3 grades), à temps non complet (23 h/semaine), et ce pour une durée d'un an, à compter de la date d'embauche.

DIT que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des missions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques, à un échelon fixé en fonction de l'expérience et du profil du candidat,

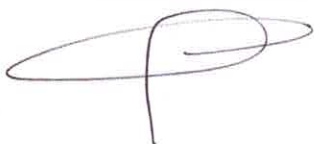
AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant avec le candidat qui répondra au mieux aux besoins des services.

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au BP 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 09 AVRIL 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

A stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke.